

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10  
Présents : 8  
Absents : 2  
dont représentés : 0  
Votes pour : 8  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 8

**Date de la convocation**

06/02/2026

**Date de publication**

02/03/2026

**Séance du 24 février 2026 à 18h00**

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

**Titulaires présents :** J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, E. PARROT, D. VALLVERDU

**Membres excusés :** A. FESSLER, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Décision du bureau n°2026-002**

**Objet :** Demande de subvention - AS Rougegoutte-Chaux

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de subvention introduite le 30 octobre 2025 par l'AS Rougegoutte-Chaux pour une subvention de 2 000€ qui sera utilisée dans l'achat de matériel (ballons, mini buts, ...), des frais de déplacements, en particulier de l'équipe U18 féminine,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'AS Rougegoutte-Chaux pour le fonctionnement du club.

Étueffont, le 25 février 2026,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Eric PARROT